



SUD-RAIL À L'ÉCOUTE DES ASCT !

SUD-RAIL PRÊT À L'ACTION !

SUD-RAIL A TENTÉ L'UNITÉ !

SUD-RAIL CONTINUERA D'AVANCER AVEC LES ASCT



LE 18/01/2024

Comme vous le savez, convaincu que l'union fait le force, SUD-Rail a essayé de créer les conditions de l'unité syndicale afin de défendre au mieux les intérêts des ASCT notamment sur les questions **PENIBILITE** et **FIN DE CARRIERE** ainsi que sur la **PRIME DE TRAVAIL**.

En ce sens, nous avons proposé aux autres fédérations syndicales le dépôt d'une **DCI nationale ASCT unitaire** ! *(les autres fédérations syndicales ont refusé notre main tendue ; certaines choisissant de poser leur propre DCI après avoir exprimé leur refus d'une DCI unitaire).*

On ne peut que regretter le rejet de cette DCI par des OS expliquant vouloir jouer collectif mais préférant faire cavalier seul en posant leur propre DCI.

L'unité de tous serait pourtant tellement utile pour faire avancer les revendications sur les conditions de vie, de travail et de rémunération des ASCT !

Qu'à cela ne tienne, SUD-Rail continuera d'œuvrer dans le seul intérêt des ASCT.

Ayant pris acte des réponses négatives des autres OS, la Fédération SUD-Rail a déposé la DCI nationale initiale !

Nous irons avec détermination porter ces revendications auprès de la direction nationale et nous vous tiendrons informés des réponses de la direction !

1. CPA spécifique ASCT rallongée.

2. C2P ouvert aux ASCT.

3. Prime de Travail ASCT (code prime 24) augmentée.

Sur ces 3 points, SUD-Rail veut des avancées fortes !

Si la direction n'entend pas, SUD-Rail est prêt à déclencher une mobilisation des ASCT partout sur le territoire !

Voir la DCI au verso

CI-DESSOUS LA DCI QUI A ÉTÉ PROPOSÉE PAR SUD-RAIL AUX AUTRES FÉDÉRATIONS SYNDICALES.

SUITE À LEUR REFUS DE LA POSER UNITAIREMENT, LA FÉDÉRATION SUD-RAL A POSÉ CETTE DCI, SEUL, LE 17/01/24 !



FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL
SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES

Mme Lucile QUESSART
DRH SA Voyageurs
4 rue Campra
93200 St-Denis

A St-Denis, le 17/01/2024

Objet : Demande de concertation immédiate

Les ASCT sont toujours dans l'attente d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement et des contraintes liées à leur métier. Que ce soit sur la pénibilité et les mesures de fin de carrière ou sur la prime de travail, nous attendons des réponses de la direction. En conséquence, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous dépose une demande de concertation immédiate (DCI) pour aborder les points suivants :

- **Pénibilité et fin de carrière des ASCT** : Alors que la direction nationale n'a pas respecté son engagement de décembre 2022 d'échanger au 1^{er} semestre 2023 avec les fédérations syndicales sur la fin de carrière des ASCT, sur la pénibilité et les dispositifs adaptés, la patience des ASCT est épuisée !
Nous réclamons l'organisation d'une table ronde spécifique ASCT dès ce 1^{er} trimestre 2024 pour traiter ces points.
Pour rappel, nous demandons un dispositif de CPA ASCT spécifique ainsi que l'accès et le cumul au C2P ou à un dispositif équivalent pour les agents de la filière trains.
- **Prime de travail des ASCT** : Le code prime 24 qui est sensé reconnaître, et rémunérer en fonction, la particularité du métier d'ASCT (*conditions de travail « Roulants », horaires décalés, risque sureté, ...*) a été majoré en janvier 2023. Pour autant, nous restons bien loin d'une prime de travail qui reconnaisse pleinement les contraintes liées au métier d'ASCT évoquées plus haut. Nous réclamons que la Prime de Travail des ASCT (Code Prime 24) soit augmentée de 500€ dès ce 1^{er} semestre 2024.
- **Recours aux CDD à Voyages** : En décembre 2022, la direction nationale prenait des engagements concernant le recours aux CDD sur Voyages. En effet, la direction affichait dans l'accord de sortie un vrai volontarisme pour que TER alimente Voyages selon les besoins exprimés pour les périodes de pointe et d'été. Depuis, rien n'a changé !
Nous demandons un changement d'attitude de la direction et le respect par les directions de chaque activité de l'esprit de l'accord de sortie de décembre 2022 sur ce point. Pour assurer une transparence totale, nous demandons que chaque direction communique aux OSR (dès la commande passée) les besoins de renfort pour les périodes de pointes et d'été que les établissements TGV formulent aux établissements TER et les réponses quantifiées des établissements TER dès qu'elles sont connues.

Veuillez recevoir nos salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-Rail

Erik Meyer
Stéphane Boulade

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires